

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 27 juin 2024

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 14

- de votants : 22

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission**

au Représentant de l'Etat :

40_2024

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

OBJET :

- DM 1 modifiée

Etaient présents (14) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Xavier LACAILLE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Philippe MICHEL, Sabine HENNEBERT, Annick CORNELIS,

Ont donné pouvoir (8) : Sabine TROUILLET à Virginie SOIGNEUX, François BLAT à Francis DUPIRE, Valérie MAHIEU donne pouvoir à Charles BENJABEN, Sandrine MERCIER donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Simon BRASSART à François ERLEM, Romain POLLART à Xavier LACAILLE, Marie-Claire DELAIRE donne pouvoir à Annick CORNELIS, Jean-Marc DUMEIGE donne pouvoir à Jean-Philippe MICHEL

Excusés : Michaël DELATTRE

La Sous-Préfecture demande l'annulation de la DM 1 votée par le Conseil Municipal le 30 mai 2024.

L'acompte du prêt de la CAF, dans le cadre des travaux de réfection du centre social, a été enregistré en 2023 sous forme de subvention. Il doit être réintégré au compte 16818-338 qui concerne les prêts

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits**

Le Maire



François ERLEM

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

DECISION MODIFICATIVE		
1328-020	Prêt CAF (dépenses)	+ 37 328, 60 €
16818-338	Prêt CAF (recettes)	+ 37 328, 60 €

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'annuler la délibération en date du 30 mai 2024 et d'acter la DM 1 du budget principal 2024.